

République Française

Département de la Haute-Savoie

CCAS D'ANNECY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CCAS

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

CCAS – 2022-21

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LE SECOURS POPULAIRE

Délibération exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le :

Délibération publiée le :

Le six décembre deux mille vingt-deux, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ANNECY, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Bénédicte SERRATE en qualité de Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Bénédicte SERRATE, Karine PICCHEDDA, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Christiane LAYDEVANT, Jean-Louis TOE, Abdelrahim ALI YAGOUB, Françoise CLEMENT-FAVRE, François VAUDIN, Bertrand DE FLEURIAN, Jean-Pierre CASSA, Jean DOUCET.

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS OU EXCUSÉS : François ASTORG, Jean-Louis TOE, Fabienne GAUCHER, Myriam FROGER

Le camion non frigorifique du Secours Populaire est ancien et endommagé et a besoin d'être remplacé.

Actuellement ce véhicule Citroën Jumper permet le transport de marchandises des grandes surfaces au local de Pringy et de ce local à Loverchy.

Le coût d'un véhicule s'élève à 29 241.16 €

Leur projet de financement est le suivant :

- | | |
|--------------------|-------------|
| • CCAS Annecy | 13 158.52 € |
| • Conseil Régional | 14 620.58 € |
| • Fonds Propres | 1 462.06 € |

Il est proposé au Conseil d'administration une participation à l'achat d'un Renault master.

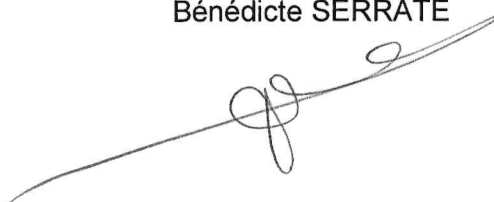
Le Conseil d'administration valide la somme de 13 000 € de participation à l'achat du véhicule.

LA SUBVENTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente

Bénédicte SERRATE



La secrétaire de séance

Marie BERTRAND

